

## CORONAVIRUS

### ATTENTION

À

### ne pas interrompre son traitement immunosuppresseur sans avis médical

---

L'Académie nationale de Pharmacie est préoccupée par les informations émanant de pharmaciens d'officine selon lesquelles des patients évoquent leur inquiétude et leur questionnement sur la poursuite du traitement immunomodulateur ou immunosuppresseur qu'ils prennent actuellement et même leur souhait d'interrompre 'préventivement' ce traitement.

Elle rappelle que :

- ces traitements sont prescrits dans le cadre de maladies ou de circonstances pathologiques graves, suite de greffes, maladies inflammatoires chroniques (rhumatologiques, digestives, cutanées...) dont le traitement est nécessaire ;
- l'arrêt brutal de ces traitements ou la réduction des doses peuvent conduire à des conséquences négatives immédiates pour le patient, comme des rejets de greffe ou une reprise évolutive de la maladie traitée ;
- toute modification d'un traitement prescrit ne doit se faire qu'après un avis médical du médecin traitant ou du spécialiste.

L'Académie renvoie aux recommandations des plusieurs sociétés savantes qui se sont exprimées sur ce sujet,

<https://sfr.larhumatologie.fr/actualites/information-coronavirus-lettre-dgs>

<https://sfr.larhumatologie.fr/actualites>

<https://www.resopso.fr/actualites-de-resopso/>

ainsi qu'aux consignes de prévention émises par les autorités <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

L'Académie rappelle par ailleurs son rapport de 2016 sur les conséquences négatives et les pertes de chances pour les patients d'une mauvaise observance des traitements médicamenteux :

[https://www.acadpharm.org/dos\\_public/Rapport\\_l\\_observance\\_medicamentuse\\_VF\\_CORR\\_DGS\\_2016.02.09.pdf](https://www.acadpharm.org/dos_public/Rapport_l_observance_medicamentuse_VF_CORR_DGS_2016.02.09.pdf)